



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

L'heure du bilan pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Nathalie Peeters
Mémoire d'Auschwitz ASBL

Décembre 2017

Le 22 novembre dernier, la une des journaux était consacrée à la condamnation à perpétuité de Ratko Mladić – 74 ans, ancien chef militaire des Serbes de Bosnie – pour crimes contre l'humanité, crime de guerre et génocide par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Le TPIY a jugé que Mladić a « contribué de façon importante au massacre commis en juillet 1995 à Srebrenica » (8 000 victimes bosniaques), et qu'il était responsable du siège de Sarajevo qui a coûté la vie à plus de 10 000 personnes.

Depuis 2012, il a tenté à plusieurs reprises d'ajourner son procès en évoquant des problèmes de santé, mais sans succès. 25 ans après les premiers massacres en Bosnie-Herzégovine, la justice a rendu son verdict à l'encontre de celui que les médias ont surnommé « Le Boucher des Balkans ».



À l'issue de cette sentence, son fils Darko a annoncé qu'il allait faire appel de ce verdict ; et Milorad Dodik, le président de la République serbe de Bosnie a déclaré « qu'il s'agissait d'une claque honteuse infligée au peuple serbe par une juridiction antiserbe. » Encore aujourd'hui, aux yeux d'une grande partie de la population serbe, Mladić est considéré comme un héros. Des joueurs de football d'un club amateur du nord de la Serbie, le Kabel Novi Sad ont même arboré un tee-shirt à sa gloire.

Tandis que des femmes qui ont perdu leur époux, leurs fils, leurs proches pleurent et célèbrent à la fois ce verdict, bon nombre de parents de victimes éprouvent un certain soulagement, mais cela ne suffit pas à panser leurs plaies.

Le procès en appel de Mladić devrait se tenir devant le Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI), chargé d'achever les travaux des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda (TPIR).

Quelques jours plus tard, le 29 novembre, le feu des projecteurs se braque à nouveau sur le TPIY qui devait rendre son dernier verdict – avant sa fermeture en décembre 2017 – lors d'un procès en appel contre six ex-dirigeants et chefs militaires des Croates de Bosnie, accusés de crimes de guerre et crimes contre l'humanité durant la guerre en Bosnie.

Lors de la dernière audience de ce procès très médiatisé, à l'énoncé de sa condamnation à 20 ans de prison, un des accusés, Slobodan Praljak – 72 ans, ex-dirigeant des Croates de Bosnie déjà condamné le 29 mai 2013 à vingt ans d'emprisonnement en première instance pour meurtres et viols – a proclamé : « Slobodan Praljak n'est pas un criminel de guerre, je rejette ce jugement. » Comme la plupart de ses semblables, il se considère comme un héros, non comme victime.

Il a alors sorti une fiole de sa poche et en a avalé le contenu en ajoutant qu'il venait de s'empoisonner. Il est décédé à l'hôpital quelques heures plus tard. Il a été enterré avec les honneurs en Croatie...

Plusieurs prévenus ou condamnés se sont également dérobés au jugement.



Les bourreaux

Slavko Dokmanović, ancien maire de Vukovar, a été arrêté pour ses actions dans le massacre de Vukovar et transféré à La Haye. Il a plaidé non coupable lors de sa comparution devant le Tribunal le 4 juillet 1997 pour crimes contre l'humanité. Il s'est pendu dans sa cellule le 29 juin 1998 avant l'annonce du verdict.

Milan Babić – ancien président, en 1991-1992, du gouvernement autoproclamé de la région autonome serbe de Krajina, en Croatie, accusé de persécution de non-Serbes et impliqué dans les opérations de nettoyage ethnique en Croatie – s'est livré volontairement au Tribunal en novembre 2003. En échange de sa collaboration, l'accusation s'était engagée à recommander une peine d'emprisonnement de onze ans. Lors de son jugement, le 29 juin 2004, la Chambre de première instance l'a condamné à une peine de prison de treize ans. Babić a fait appel, celui-ci a été rejeté. Il a été transféré à l'étranger. Le 5 mars 2006, alors qu'il se trouvait à La Haye pour témoigner dans le procès de Milan Martić¹, il s'est pendu dans sa cellule.

Slobodan Milošević – président de la Serbie de mai 1989 à juillet 1997 et président de la République fédérale de Yougoslavie de juillet 1997 à octobre 2000 – fut le premier chef d'État à comparaître devant la justice internationale. Son procès s'est ouvert le 12 février 2002. Il a été accusé de crimes contre l'humanité, de génocide dans le cadre du massacre de Srebrenica. Il est décédé en 2006 d'un infarctus du myocarde, sa mort a entraîné l'arrêt du procès.

Beaucoup d'autres purgent leur peine comme Radovan Karadžić, ex-président des Serbes de Bosnie, reconnu coupable en 2016 de génocide et de neuf autres chefs d'accusation, dont l'extermination, les déportations et la prise d'otages et condamné à 40 ans d'emprisonnement.

Une prison dorée

Depuis 1995, les accusés du TPIY – et depuis 2002, ceux de la Cour pénale internationale (CPI) – sont incarcérés dans une aile de la prison de Haaglanden située à Scheveningen à La Haye. Cette prison de haute sécurité abrite la « Detention Unit », une aile pour des prévenus en attente de jugement – comme Laurent Gbagbo² – qui pourront être extradés par la suite ou pour des accusés qui y purgent leur peine, tel Ahmad al Faqi al-Mahdi³.

Ces prévenus sont pour la plupart issus de classes supérieures et ont occupé des postes importants. Les autres ailes hébergent des détenus de droit commun condamnés par les tribunaux néerlandais. Dans cette prison, ils bénéficient de conditions de détention privilégiées plus confortables que dans les autres prisons. Ils ont libre accès au téléphone, à la

¹ Ministre de l'Intérieur, ministre de la Défense et président de la région autonome serbe de la Krajina. Il a été reconnu coupable de seize chefs d'accusation, notamment persécution, meurtre, torture, déportation, attaques contre des civils, destruction délibérée de zones civiles et d'autres crimes contre l'humanité et condamné à 35 ans de prison.

² Président de la Côte d'Ivoire de 2000 à 2011. Accusé de crimes contre l'humanité par la CPI, procès en cours.

³ Première personne à être jugée pour destruction de biens culturels. Reconnu coupable de crime de guerre consistant à avoir dirigé des attaques contre des bâtiments à caractère religieux et historique à Tombouctou. Condamné à neuf ans d'emprisonnement par la CPI.

télévision, aux salles de sport, à la cuisine et aux salles de jeux. Une « chambre conjugale » leur permet de retrouver leur compagne dans l'intimité.



Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Afin de rétablir la paix et la sécurité dans la région, le Conseil de sécurité a institué le 25 mai 1993, par la résolution 827, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin de poursuivre et de juger les personnes présumées coupables de violations graves du droit international humanitaire, infractions aux Conventions de Genève sur le territoire de l'ex-Yougoslavie à compter du 1^{er} janvier 1991.

Fait exceptionnel, le TPIY, premier tribunal instauré depuis ceux de Nuremberg et de Tokyo est né alors que le conflit sévissait encore en ex-Yougoslavie.

Son siège est situé à La Haye aux Pays-Bas.

Il est également le premier tribunal à avoir été créé par l'Organisation des Nations Unies et à utiliser comme objets de poursuites devant une juridiction internationale les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, et les crimes de génocide.

Trois organes principaux le composent : les Chambres, le Greffe et le Bureau du procureur.

Bien que la plupart des affaires portées devant le Tribunal aient concerné des crimes commis par des Serbes et des Serbes de Bosnie, il a également mené des enquêtes et engagé des poursuites contre des personnes de toutes origines ethniques. Des Croates, des musulmans de Bosnie et des Albanais du Kosovo ont été reconnus coupables de crimes perpétrés, entre autres, contre des Serbes en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

À partir de 2003, le TPIY travaille en étroite collaboration avec les tribunaux des pays de l'ex-Yougoslavie, dans un effort continu pour que justice soit rendue.

Il n'est pas la seule juridiction compétente pour juger les auteurs présumés de violations du droit international en ex-Yougoslavie, et travaille en collaboration avec les juridictions nationales, mais à la prédominance sur celles-ci et peut demander leur dessaisissement.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a fermé ses portes le 31 décembre 2017. Son bilan : 161 actes d'accusation émis, 123 arrestations, 111 procès ayant pu être achevés, 90 condamnations, 19 acquittements et deux comparutions devant le MTPI⁴.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.

⁴ <http://www.icty.org/fr/content/infographie-le-tpiy-en-chiffres>